

Programme de formation permis de conduire cat A2

| | |
|--|--|
| <u>Prérequis à l'entrée en formation :</u> - Avoir 18 ans minimum - Être titulaire de l'ASSR2 ou ASR si - 21 ans et 1 ^{er} permis - Avoir effectué l'évaluation de départ afin de déterminer le volume prévisionnel de formation | <u>Dispensateur de formation :</u> - Formateur diplômé BEPECASER mention 2 roues ou titulaire du titre professionnel ECSR – CCS 2 roues |
| <u>Prérequis avant examen :</u> - Avoir réussi à l'Épreuve Théorique Motocyclette (ETM) - Avoir effectué les 20h de pratique minimum obligatoires, dont 8h hors circulation et 12h en circulation | <u>Lieu de formation :</u> - Au sein de notre moto-école et sur piste privée |
| <u>Dispositifs de suivi et méthodes pédagogiques :</u> - Livret d'apprentissage numérique - Tests de connaissances et de capacités au fur et à mesure de la formation - Heures de présence émargées sur tablette - Tracking plate-forme de formation en ligne - Cours théoriques et pratiques sur piste et/ou sur route, sur motocyclette de la catégorie A1 | <u>Contexte :</u> Le Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC arrêté du 13 mai 2013) définit les modalités de formations nécessaires à la conduite des véhicules à moteur. Il est complété par l'arrêté du 12 mai 2014 modifiant l'arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage des catégories A1, A2 et A du permis de conduire, et l'arrêté du 23 avril 2012 modifié relatif aux modalités de l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1, A2 et A. |
| <u>Validation des acquis :</u> - Examen et validation par l'Inspecteur des Permis de Conduire et de la Sécurité Routière | <u>Personnes concernées :</u> Le permis A2 autorise la conduite : - des motocyclettes dont la puissance n'excède pas 35kW (47,5cv) et dont le rapport poids/puissance n'excède pas 0,2kW par kilogramme - des motocyclettes relevant de la catégorie A1 - La puissance maximale de la moto ne doit pas dépasser 70kW correspondant au double de la puissance bridée (35kW) |

Objectifs de la formation :

- Acquérir les compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit posséder pour ne pas mettre en danger sa sécurité et celle des autres usagers
- Assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales
- Apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue
- Partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et adopter des comportements de conduite citoyens et responsables
- Prendre conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs
- Réussir l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire

Programme de formation permis de conduire cat A2

Compétence C1 :

MAITRISER le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation

- a- Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard
- b- Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord
- c- Maîtriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur)
- d- Adapter une position de conduite sécuritaire sur la machine. Descendre de la machine en sécurité
- e- Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances
- f- Montrer et rétrograder les rapports de vitesse
- g- Maîtriser la réalisation d'un freinage
- h- Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité
- i- Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager)
- j- Maîtriser l'utilisation de l'embrayage (sauf transmission automatique)
- k- Maîtriser les techniques d'inclinaison
- l- Réaliser un freinage d'urgence

Compétence C2 :

APPREHENDER la route et circuler dans des conditions normales

- a- Connaître et respecter les règles de circulation
- b- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte (notamment ceux spécifiques à la conduite des deux-roues)
- c- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir sa voie de circulation
- d- Adapter l'allure aux situations
- e- Être en mesure de s'arrêter ou stationner et de repartir en sécurité
- f- Tourner à droite et à gauche
- g- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
- h- Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoires

Compétence C3 :

CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- a- Évaluer et maintenir les distances de sécurité
- b- Croiser, dépasser, être dépassé
- c- Négocier les virages de la façon la plus sécurisante
- d- Communiquer avec les autres usagers
- e- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
- f- Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible
- g- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
- h- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense
- i- Connaître les règles relatives à la circulation inter-files. Savoir la pratiquer dans les départements autorisés et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent
- j- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites
- k- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts ...

Compétence C4 :

PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique

- a- Suivre un itinéraire de manière autonome
- b- Préparer et effectuer un trajet longue distance en autonomie
- c- Connaître les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifiques à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer
- d- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir
- e- Connaître les dispositifs d'aide à la conduite du véhicule (ABS, aides à la navigation, régulateur, limiteur de vitesse)
- f- Avoir des notions sur l'entretien et le dépannage de la motocyclette
- g- Pratiquer l'écoconduite